

# **Eneco Toit Solaire**

Carte tarifaire mars 2021 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture d'électricité verte et belge pour petites consommations professionnelles en Belgique.



Tous les prix sont hors TVA

## Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE (€ / an)
70,00



CONSOMMATION (€cent / kWh)				
Compteur simple	Compteur double		Compteur excl. nuit	
	HEURES PLEINES	HEURES CREUSES		
6,57	7,63	5,72	5,72	

## Coûts externes et taxes sur l'énergie

#### TARIFS NETS ÉLECTRICITÉ : Utilisation de réseaux de distribution et de transport (montants versés à votre gestionnaire de réseau)

Gestionnaire de réseau	Fr	Frais de distribution (€cent/kWh)			Frais de transport	Coût de distribution fixe	Tarif prosumer (1)
destionnaire de reseau	Simple	Heures pleines	Heures creuses	Excl. nuit		(€ / an)	(€ / kVA / an)
AIEG	5,96	6,26	4,78	4,17	3,44	22,07	55,73
AIESH	9,78	10,07	6,50	5,57	3,44	15,06	71,36
FLUVIUS (GASELWEST)	12,39	12,39	9,63	5,99	2,04	11,27	92,91
FLUVIUS ANTWERPEN	8,25	8,25	6,34	4,11	1,01	11,27	65,52
FLUVIUS (IMEWO)	9,67	9,67	7,36	4,84	1,96	11,27	74,75
FLUVIUS LIMBURG	7,47	7,47	5,98	3,75	1,73	11,27	59,71
FLUVIUS WEST	7,95	7,95	6,13	4,00	1,79	11,27	62,84
FLUVIUS (INTERGEM)	9,13	9,13	7,07	4,53	1,92	11,27	71,28
FLUVIUS (IVEKA)	10,91	10,91	8,68	5,14	1,74	11,27	81,81
FLUVIUS (IVERLEK)	9,91	9,91	7,59	4,93	1,89	11,27	75,90
ORES (Brabant Wallon)	7,93	8,43	4,71	3,79	3,44	13,06	65,48
ORES (Est)	10,73	11,46	6,47	5,18	3,44	13,06	82,14
ORES (Hainaut électricité)	8,79	9,27	5,74	4,84	3,44	13,06	70,64
ORES (Luxembourg)	9,40	10,02	5,60	4,46	3,44	13,06	74,62
ORES (Mouscron)	8,06	8,57	4,92	3,97	3,44	13,06	65,84
ORES (Namur)	9,21	9,78	5,58	4,54	3,44	13,06	72,86
ORES (Verviers)	10,76	11,40	6,81	5,63	3,44	13,06	81,64
FLUVIUS (PBE)	8,69	8,69	6,60	4,77	2,00	11,27	68,77
REGIE DE WAVRE	9,61	10,15	8,01	8,01	3,44	17,51	75,00
SIBELGA(*)	7,04	7,04	5,14	5,14	1,20	10,26	-
FLUVIUS (SIBELGAS)	10,21	10,21	7,88	5,13	2,05	11,27	78,99
TECTEO	8.17	9.14	4.87	4,20	3,44	22.77	63,69

L'électricité fournie est composée à 100% d'électricité verte produite à partir de panneaux solaires et d'éoliennes en Belgique. Eneco Toit Solaire est un contrat à durée indéterminée pour lequel les prix énergétiques sont fixes pendant la première année. Ce produit est offert uniquement aux clients disposant de leur propre installation photovoltaique (maximum 10kVA), qui produit de l'électricité à la même adresse que celle pour laquelle le client conclus usuplière entre en vigueur et de lectricité à la même adresse que celle pour laquelle le client conclus usuplière entre et vigueur et de lectricité à la même adresse que celle pour laquelle le client conclus usuplière ents en vigueur et de lectricité als imputés poet le les sons de les des les des les frais imputés poet le les des les des les frais imputés poet le les des les des les des les des les frais imputés pour les des les des les des les des les des les sons les derniers montants connus. Votre consommation sera toujours calculée sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux clients pour petites consommations professionnelles avec une consommation annuelle d'électricité inférieure ou gale à 50 MWh et une connexion basse-tension avec une capacité de connexion jusqu'à 56 kVA. Pour tous les autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix. La redevance fixe est une coût annuel par raccordement électrique. Cette redevance est forfaitaire et due intégralement à compter de la livraison lors de la première année, même en cas d'éventuelle résillation anticipée. Dès la deuxième année, la redevance fixe est due au prorata du nombre de jours pendant lesquels le client est fourni par Eneco à ce raccordement. La redevance fixe

- (\*) taux hors terme de capacité: KVA <=13KVA 26,23 €/an; KVA > 13KVA 52,45 €/an.
  (1) Tarif capacitaire additionnel pour tous les utilisateurs du réseaux possédant une installation de production avec une puissance maximale de 10 kVA avec un compteur d'électricité réversible.
  (2) Pas soumis à la TVA
- Carte tarifaire version 022103 pour la Belgique. / Valable du 1er mars 2021 au 31 mars 2021 inclus. / BB\_032\_022103\_FR\_ENECO\_POWER\_SOLAR

### IMPÔTS, TAXES ET MAJORATIONS ÉLECTRICITÉ

(fixées par les autorités publiques)

Gestionnaire de réseau	Cotisation sur l'énergie (€cent / kWh)	Cotisation fédérale <sup>(2)</sup> (€cent / kWh)
AIEG	0,1926	0,3474
AIESH	0,1926	0,3474
FLUVIUS (GASELWEST)	0,1926	0,3474
FLUVIUS ANTWERPEN	0,1926	0,3474
FLUVIUS (IMEWO)	0,1926	0,3474
FLUVIUS LIMBURG	0,1926	0,3474
FLUVIUS WEST	0,1926	0,3474
FLUVIUS (INTERGEM)	0,1926	0,3474
FLUVIUS (IVEKA)	0,1926	0,3474
FLUVIUS (IVERLEK)	0,1926	0,3474
ORES (Brabant Wallon)	0,1926	0,3474
ORES (Est)	0,1926	0,3474
ORES (Hainaut électricité)	0,1926	0,3474
ORES (Luxembourg)	0,1926	0,3474
ORES (Mouscron)	0,1926	0,3474
ORES (Namur)	0,1926	0,3474
ORES (Verviers)	0,1926	0,3474
FLUVIUS (PBE)	0,1926	0,3474
REGIE DE WAVRE	0,1926	0,3474
SIBELGA	0,1926	0,3474
FLUVIUS (SIBELGAS)	0,1926	0,3474
TECTEO	0,1926	0,3474

Redevance de raccordement électricité (Wallonie) (2) (€cent / kWh)	0,075
--	-------

Contribution Fonds Energie (Flandre) (2) (€ / mois)				
	Tension basse	Tension moyenne		
Tarif standard (non domicilié)	8,15	155,51		
Tarif consommateur protégé	0,00	-		
Certificats verts et de cogénération (€cent / kWh)	2,39			
Certificats verts en Wallonie (€cent / kWh)	2,81			
Certificats verts pour Bruxelles (€cent / kWh)	1,04			

Taxe OSP (obligations de service public), uniquement pour Bruxelles  $(\mathcal{C} / \text{an})$ 

0.00

10,20

16,32

20,40

30,60

40,80

81.60

132,60

<= 1.44 kVA

> 1,44 kVA et <= 6 kVA

> 6 kVA et <= 9.6 kVA

> 9 kVA et <= 13 kVA

> 13 kVA et <= 18 kVA

> 18 kVA et <= 36 kVA

> 36 kVA et <= 56 kVA

> 56 kVA et <= 100 kVA